

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU**  
**SEANCE du mardi 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absent excusés :** CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



**DELBU2021-06-085**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - [Chargé.e de mission pour le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo - Création d'un contrat de projet](#)**

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2021, aux mobilités internes/externes, aux avancements de grade suite à réussite à examen professionnel

Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo (SAGE ATG). Avec un périmètre regroupant 110 communes, sur 5 EPCI et l'île de Bréhat, le SAGE ATG a été approuvé le 21 avril 2017 par arrêté préfectoral. Depuis, il est en phase de mise en œuvre. Le ou la chargé.e de mission participe, aux côtés de la coordonnatrice, à la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau. Il ou elle est rattaché.e au service Biodiversité et environnement au sein du pôle Transition écologique.

Ses missions :

- Mise en œuvre, en lien avec les structures compétentes, des règles et dispositions du SAGE ATG visant l'amélioration de la qualité de l'eau :
- En lien avec la coordonnatrice, accompagnement et suivi du prestataire pour l'étude «Ressources –besoins» sur le territoire du SAGE comportant une analyse HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), relations avec les acteurs du territoire, préparation des réunions de suivi et des comités de pilotage...
- Mise en œuvre, en lien avec les structures compétentes, des règles et dispositions des autres enjeux du SAGE ATG, et notamment
- Préparation du Tableau de Bord annuel du SAGE: collecte des données, interprétation, mise en forme des indicateurs, rédaction - du document
- Appui à la coordonnatrice pour la préparation et l'animation des réunions du bureau de la CLE et de la CLE, et des commissions thématiques (préparation des réunions, des supports, des comptes rendus)
- Appui à la coordonnatrice pour la réalisation des supports de communication et de promotion du SAGE.

Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

\* De créer un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A ou de la catégorie B

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

**Vu** le vote du budget primitif pour l'année 2021 par le Conseil d'Agglomération le 20 février 2021,

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider la création d'un contrat de projet à temps complet relevant de la catégorie A ou de la catégorie B ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

